



Règlement de Natation Synchronisée



Saison 2012-2013

<i>Règlementation Générale</i>	<i>Page 2</i>
<i>ENF</i>	<i>Page 3</i>
<i>Formation des Officiels</i>	<i>Page 4</i>
<i>Epreuve du Cycle I Acquisition</i>	<i>Page 5</i>
<i>Calendrier</i>	<i>Page 6</i>
<i>Coupe des Hauts de Seine</i>	<i>Page 7</i>
<i>Coordonnées Clubs</i>	<i>Page 11</i>

Comité des Hauts de Seine

Siège social : 1, allée de la Libération
92000 Nanterre
Tel : 01 47 29 90 96
Fax : 01 47 29 82 06
Site internet : <http://hautsdeseine.ffnatation.fr>

Responsable Natation Synchronisée :
Martine Esteves
06-70-45-80-76
martinesteves@hotmail.fr



RAPPEL DES REGLES GENERALES

I - AFFILIATIONS :

Les affiliations sont à faire directement sur « extranat.fr ». Le chèque d'affiliation étant à faire parvenir à la F.F.N.

Les 3 premières licences devront être impérativement celles des : Président, Secrétaire, Trésorier.

Note : Suite à la saisie de vos trois têtes, vous avez la possibilité d'entrer d'autres licences, sur ce même bon de commande. Si vous préférez séparer le bon de commande contenant vos 3 têtes et des autres licences, n'oubliez pas qu'il vous faudra alors attendre l'oblitération du premier bon de commande, pour saisir les suivants.

II – LICENCES :

Tous les nageurs, nageuses, dirigeants et officiels doivent être licenciés F.F.N.

II – FINANCEMENT et DROITS D'ENGAGEMENT :

Les clubs de natation Synchronisée devront régler au trésorier du CD 92

- la participation annuelle à la gestion du Comité soit 150 €

- le règlement des droits d'engagements aux épreuves du Cycle I acquisition et aux épreuves du Pass'Compétition soit 2.00 € par nageuse.

- le règlement des droits d'engagements aux épreuves du Pass'sport est fixé à 5 € par nageur et par discipline présentée (en cas de forfait dans les délais 3.80 € seront remboursés)

Un état des engagements est fourni au trésorier du CD 92 à la fin de la saison sportive.

III – ENGAGEMENTS

- **Pour les épreuves du cycle I et du pass'compétition** : Pour ces compétitions organisées par le CD 92, les engagements devront parvenir à Catherine Nougé, Responsable des épreuves du Cycle I et du pass'compétition, le vendredi (avant 14 h) une semaine avant la date de la compétition par mail sur fichier EXCEL. Les formulaires d'engagement sont adressés par mail aux responsables des clubs.

- **Pour la Coupe des Hauts de Seine** : les engagements sont à adresser par mail à **Valérie Gaude Da Silva** avant le 3 juin 2013. Les formulaires d'engagement sont adressés par mail aux responsables de clubs.

En cas de forfait de la nageuse, les droits d'engagements ne seront pas remboursés sauf si le forfait est justifié par un certificat médical.

L'engagement de clubs autre que les Clubs des Hauts de Seine et des Yvelines est laissé à l'appréciation de l'organisation selon le nombre d'inscrits. Tout club demandeur devra se présenter avec **un 1 officiel** de natation synchronisée et devra appliquer le règlement du comité des Hauts de Seine (frais d'engagement, formulaire d'engagement...)

IV – OFFICIELS :

Les clubs doivent obligatoirement présenter au moins 1 officiel dès la 1^{ère} nageuse inscrite.

Rappel : 6 officiels sont obligatoires pour les épreuves de : propulsion, technique et de danse. Un juge par nageuse pour l'épreuve d'improvisation soit 4 officiels pour l'ensemble de la compétition.

Tout club contrevenant met en péril la réalisation de l'épreuve : Si le nombre d'officiels n'est pas suffisant, l'épreuve ne pourra avoir lieu et sera donc annulée.

**I - FORMATION EVALUATEURS :**

Le comité des Hauts de Seine propose plusieurs formations ENF 1, ENF 2 en fonction des besoins des clubs et du CD 92. Les formations ENF 3 natation Synchronisée sont dispensées par le comité d'Ile de France.

Les informations (date, lieu, heure, documents nécessaires...) relatives à ces formations d'Évaluateur et Assistants Évaluateurs sont diffusées au fur et à mesure sur le site Internet du CD 92 pour les ENF 1 et 2 et sur le site Internet du CIF pour l'ENF 3 natation synchronisée.

Prévisions formations ENF1 et ENF2 2012-2013 organisées par le Comité des Hauts de Seine :

13/10/2012 ENF 1 13h30/16h30 CLAMART

17/11/2012 ENF 2 13h30/16H30 CLAMART

16/02/2013 ENF 2 13h30/16H30 ??

14/04/2013 ENF 1 13h30/16H30 ??

04/06/2013 ENF ?? 9h/12H ??

**piscine de Clamart : 4 allée de Meudon 92140 CLAMART*

II - ENF 1 = Sauv'Nage

Cette épreuve s'organise au niveau des clubs après avoir informé le Comité du passage de leur test (jour, horaire, nb d'enfants, évaluateur) par écrit au moins 1 mois avant la date du test. Ceci est possible uniquement si le club est agréé ENF. Pour les clubs non agréés, ils doivent former un évaluateur ENF 1 et faire la demande d'agrément au CIF puis organiser une session de test.

Les résultats des tests doivent être communiqués sous forme de tableau Excel (disponible sur le site du Comité) au CD 92 et au CIF (cd92@club-internet.fr et magalirathier@hotmail.fr).

Validation des résultats : L'évaluateur ENF 1 référent de la session a la charge de valider le test de chaque enfant sur Extranat.fr. Pour toute information complémentaire, formulaire d'organisation Sauv'Nage, demande d'agrément, consulter le règlement ENF sur le site du comité d'Ile de France.

III - ENF 2 = Pass'sport

Le comité départemental propose 6 sessions de Pass'Sports de l'eau :

Journées	TEST	Engagement	Forfaits
Nat.Course Nat Synchro Nage avec palmes	14 OCTOBRE	09/10/12	9/10/12
Water polo, Plongeon	18 NOVEMBRE	13/11/12	13/11/12
Nat.Course Nat Synchro Nage avec palmes	27 JANVIER	22/1/13	22/1/13
Water polo, Plongeon	24 FEVRIER	19/2/13	19/2/13
Nat.Course Nat Synchro Nage avec palmes	14 AVRIL	9/4/13	9/4/13
Water Polo + Plongeon	2 JUIN	28/5/13	28/5/13

Pour engager des nageurs, chaque club devra obligatoirement présenter un évaluateur pour aider à l'organisation de la réunion. Cet évaluateur (ou assistant évaluateur) devra être proposé en même temps que les nageurs sur le tableau d'engagement, accompagné de son numéro d'évaluateur ENF 2.

Les résultats des tests seront communiqués aux clubs par mail et diffusés sur le site internet du comité.

- Possibilité d'organisation d'un test par un club :

Les clubs ont la possibilité d'organiser eux-mêmes des tests « Pass'Sports de l'eau ».

Le Comité 92 doit être informé au moins 1 mois avant la date prévue du test en précisant : le lieu, l'heure, le nombre approximatif d'enfants concernés, le nombre d'enfants extérieurs pouvant être accueillis et le nom de l'évaluateur référent de la session.

Un document officiel est disponible sur les sites Internet du CD et du CIF.

- **Communication des résultats**

L'évaluateur ENF 2 référent de la session aura la charge de transmettre les résultats au Comité des Hauts-de-Seine le plus tôt possible.

- **Validation des résultats**

Pour que le test du « Pass'Sport de l'eau » puisse être validé, il faut que l'enfant ait participé aux 5 épreuves et en avoir validé au moins 3.

La validation d'un Pass'Sport sur Extranat.fr ne peut être effectuée que par le Comité départemental.

IV -ENF 3 = Pass'compétition Natation Synchronisée

RAPPEL DU REGLEMENT ENF : « C'est à partir de cette saison 2012/2013 qu'entre en vigueur l'ensemble de la réforme de nos écoles de natation. En effet, à cette date les enfants licenciés dans chacune de nos disciplines seront tenus d'avoir franchi l'ensemble des trois étapes de l'ENF pour participer aux programmes fédéraux officiels. Cette obligation d'être titulaire des trois niveaux entrera en vigueur pour tous les jeunes nés en 2004 et après (2005, 2006, 2007...). Les enfants nés avant cette date ne seront pas dans l'obligation de posséder les trois niveaux. »

Le Pass'compétition est délégué aux comités départementaux sous la responsabilité du Comité Régional. La participation du délégué technique ENF du département ou de son référent disciplinaire est obligatoire.

Les sessions du pass'compétition sont planifiées dans le calendrier départemental de Natation Synchronisée.

L'épreuve s'effectue sans lunette, la tenue est libre (maillot de ballet ou maillot et bonnet blanc). Pour les Hauts de Seine, la musique est imposée et est donc la même pour tout le monde. Il n'est pas nécessaire de venir avec sa musique.

-Dates des épreuves :

Dates	Lieu	Ouverture Portes
Samedi 24 novembre 2012	Rueil Malmaison *	OP 18h00 (sous réserve)
Dimanche 09 décembre 2012	Suresnes *	OP 14h00 (sous réserve)
Samedi 19 janvier 2013	La Garenne *	OP 18h00 (sous réserve)
Dimanche 24 mars 2013	Garches *	OP 14h00 (sous réserve)
Sam.20 ou dim. 21 avril 2013	Non défini	Non défini

* Les lieux sont en attente de confirmation.



FORMATION DES OFFICIELS

Toute candidature à l'examen de Jeune Officiel et d'Officiel D de Natation Synchronisée est à adresser à Martine ESTEVES (Responsable de la formation des Officiels).

Les formulaires d'inscriptions ainsi que le contenu de l'examen sont accessibles sur le site de la FFN dans la circulaire des officiels de Natation Synchronisée 2012.

La formation théorique aura lieu le **dimanche 20 JANVIER 2013 de 9h00 à 13h00** (piscine de Garches - 14 rue de Suresnes – 92380 Garches)

La formation pratique correspond au jugement en double des épreuves du socle de formation (cycle I pour le jeune Officiel et Cycle I et II pour l'officiel D). Les dates des épreuves sont indiquées dans le calendrier du département pour le Cycle I et le calendrier du CIF pour les épreuves du cycle II développement.



CYCLE I ACQUISITION

Les épreuves du cycle I sont celles définies par le règlement de la FFN dans le socle de formation. Les départements ont en charge d'organiser ces épreuves conformément au règlement de la Fédération Française de Natation. La totalité des contenus des épreuves est consultable sur le site de la Fédération Française de Natation et sur les sites du Comité d'Ile de France.

Le programme Acquisition comprend les épreuves suivantes :

I – EPREUVE DE DANSE :

Cette épreuve de danse se présente sous la forme d'une Variation de Danse qui est divisée en deux séquences (option A et option B) de durée identique et comprenant chacune 4 tâches fondamentales. Une option est tirée au sort 15 jours au plus tard avant le début de la compétition et communiquée par mail aux différents clubs.

II – EPREUVE TECHNIQUE :

Cette épreuve technique est constituée d'un groupe de 4 tâches tiré au sort parmi les 3 groupes, 72 H avant le début de l'épreuve. Le tirage au sort est communiqué aux clubs engagés directement par mail.

III – EPREUVE DE PROPULSION :

-Propulsion Ballet : La nageuse doit réaliser l'épreuve du pass'compétition à laquelle s'ajoute l'obligation d'intégrer 5 modes de propulsion différents, ceci sur une distance de 37.50 mètres. La musique de cette épreuve est la même pour toutes les nageuses du département.
-Propulsion Technique : La nageuse doit réaliser l'un des deux parcours proposés. Un parcours est tiré au sort 15 jours au plus tard avant le début de la compétition et communiqué par mail aux différents clubs.

IV – EPREUVE D'IMPROVISATION

Cette épreuve est une épreuve à vivre. La nageuse devra effectuer une improvisation sur une séquence musicale d'1 minute.

V – CLASSEMENT ET PODIUM

Les 3 premières nageuses de chaque épreuve seront récompensées. L'épreuve d'improvisation ne comporte pas de classement donc pas de récompense.



CALENDRIER 2012-2013

Natation Synchronisée

Mise à jour le 23/09/2012

**** Lieux en attente de confirmation**

Dates	Epreuves	Ouverture Portes	Lieu / adresse	Engagements	Juge Arbitre
Dimanche 21 octobre 2012	<u>IMPROVISATION</u> Cycle I et Cycle II	13H30	La Garenne Colombes** Piscine Municipale 5 rue Lucien Jeannin	Catherine Nougé Le Vendredi 12/10	Catherine Nougé
Samedi 24 Novembre 2012	Danse Cycle I	14H30	Vaucresson** Gymnase Yves du Manoir	Catherine Nougé Vendredi 16/11 CIF 24/10/12	Martine Esteves
	Danse Cycle II dév/form	15H30			
	Pass'Compétition Technique	18H00	Rueil Malmaison** Piscine des Closeaux Bld Marcel Pourtoux	Catherine Nougé Vendredi 16/11	Maitié Rullière
Dimanche 09 décembre 2012	Pass'Compétition Propulsions et Technique	14H00	Suresnes** Piscine des Raguidelles 27 rue des Tourneroches	Catherine Nougé Le Vendredi 2/12	Ninon Morin
Samedi 19 janvier 2013	Pass'Compétition Danse Cycle I	18H00	La Garenne Colombes** Piscine Municipale 5 rue Lucien Jeannin	Catherine Nougé Le Vendredi 11/01	Maitié Rullière
Dimanche 20 janvier 2013	Improvisation Cycle I et II Propulsions sur 12.50, Technique	13H30	Le Pecq** Piscine Municipale 1 av. Pasteur Martin Luther King	Catherine Nougé Le Vendredi 11/01	Catherine Nougé
Samedi 2 février 2013	Danse Cycle I <u>Danse Cycle II dév/form</u>	14H30 15H30	Vaucresson** Gymnase Yves du Manoir	Catherine Nougé Vendredi 25/01 CIF 02/01/13	Martine Esteves
Dimanche 3 février 2013	Propulsion Cycle II dév.	14H00	Suresnes** Piscine des Raguidelles 27 rue des Tourneroches	CIF 02/01/13	Martine Esteves
Samedi 16 février 2013	Propulsions et Technique	18H00	Rueil Malmaison** Piscine des Closeaux Bld Marcel Pourtoux	Catherine Nougé Le vendredi 08/02	Maitié Rullière
Dimanche 24 mars 2013	Danse Cycle I Pass'Compétition + Impro Technique et Propulsions	10H00 14H00	La Garches Piscine Municipale Rue de Suresnes	Catherine Nougé Le Vendredi 13/05	Martine Esteves
20 ou 21 avril 2013	Pass'Compétition Toutes épreuves	?	?	Catherine Nougé Le Vendredi 12/04	Pas nommé
Dimanche 16 JUIN 2013	Coupe des Hauts de Seine	14H00	Piscine des Raguidelles 27 R. des Tourneroches/Suresnes	Valérie Gaude Le lundi 03/06	Martine ESTEVES Valérie Gaude Da Silva



I - La Coupe des Hauts-de-Seine

La Coupe des Hauts-de-Seine est une compétition officielle, organisée par le Comité Départemental de Natation des Hauts-de-Seine.

Elle a pour objectif de faire concourir des équipes de nageuses de tout niveau. Elle valorise la participation en nombre (particulièrement, des jeunes et débutantes) et la performance (y compris au plus haut niveau).

Elle offre un spectacle de qualité afin de promouvoir la natation synchronisée.

II - Conditions générales de participation

La Coupe des Hauts-de-Seine est ouverte à toutes les nageuses de natation synchronisée du Département, ainsi qu'à celles d'autres départements, à condition d'être licencié FFN pour la saison en cours.

➤ Les nageuses Elles ne peuvent concourir que dans **une seule catégorie** et ce, en fonction du programme où elles évoluent durant la saison en cours et de leur âge.

Aucun sous-classement ou sur-classement ne seront autorisés. Elles ne peuvent participer qu'à **un seul ballet**.

➤ Les clubs Le nombre de ballets présentés par les **clubs des Hauts-de-Seine n'est pas limité**.

En revanche, pour les clubs invités, la limitation est de **deux ballets par catégorie** et de **quatre ballets par compétition**

VII - Engagements

Les engagements sont centralisés par Valérie GAUDE DA SILVA. Ils devront être envoyés par mail à valerie.gaudedasilva@free.fr **avant le 3 juin 2013**, sur le fichier excel prévu à cet effet en précisant bien : les catégories, la demande de validation de l'épreuve N°5 du Socle de Formation.

A noter : si les conditions d'organisation pour valider l'épreuve 5 du socle ne sont pas remplies, la validation ne pourra être établie notamment en ce qui concerne le nombre et le degré des juges.

Les clubs participants devront renseigner :

- une fiche par ballet en précisant bien la catégorie
- Une fiche récapitulative avec proposition d'officiels et de personnes pour le secrétariat

Les conditions d'inscriptions prévues au paragraphe 3 seront vérifiées.

III – Catégorie pour la saison 2012-2013

Catégorie I : Nageuses débutantes (**1ère année de synchro**) et/ou évoluant dans le pass'port, sauv'nage, pass'compétition ou le cycle I **SANS** objectif de validation de l'épreuve ballet.

Catégorie II : Nageuses évoluant dans le cycle I

- Catégorie IIA : Nageuses nées en 2001 et après
- Catégorie IIB : Nageuses nées en 2001 et avant
- Catégorie IIC : Nageuses en inter-catégorie *

Catégorie III : Nageuses évoluant dans le cycle II ou en **PROMOTION**

- Catégorie IIIA : Nageuses nées en 2000 et après
- Catégorie IIIB : Nageuses nées en 2000 et avant
- Catégorie IIIC : Nageuses en inter-catégorie*

Catégorie IV : Nageuses évoluant dans le programme performance et le programme FINA.

* l'Inter-catégorie permet aux clubs d'engager un ballet tout âge confondu.

L'organisation se réserve le droit de modifier les catégories par rapport au nombre de ballets engagés.

IV – Epreuves

Il s'agit d'une épreuve de ballet, de préférence de ballet combiné, mais les ballets libres sont également acceptés. Ces ballets doivent être conformes aux règlements FINA et FFN.

Pour le ballet combiné il devra comporter :

- Au moins 2 parties comprenant moins de 3 concurrentes
- Au moins 2 parties comprenant 4 concurrentes et plus.

Notons que la 1^{ère} partie du combiné peut débiter sur la plage ou dans l'eau. Toutes les autres parties doivent débiter dans l'eau ; une nouvelles partie débute où la partie précédente se termine. Les nageuses ne doivent pas prendre appuis avec le fond du bassin ni avec les bords.

Les équipes sont composées de **quatre nageuses minimum**, sans pénalité pour manque de nageuses.

La durée des ballets doit être comprise entre **2 minutes** et **5 minutes**, avec une tolérance de +/-15 secondes. La durée de la plage est conforme aux règlements FINA-FFN (+/-10 secondes). Le dépassement des temps sera pénalisé de 0,5 point.

REGLEMENT : Épreuve n° 5 : BALLET

Contenus du ballet libre de l'épreuve de socle :

Ce ballet est une adaptation du règlement du « Programme combiné libre » FINA associée à une réglementation spécifique FFN.

- **Rappel de la règle FINA : SS 4.4 Combiné Libre** : « Le Combiné Libre comporte un maximum de dix (10) concurrentes qui exécutent une combinaison de Solos, Duos, Trios et d'Equipes. Au moins deux (2) parties doivent comprendre moins de trois (3) concurrentes et au moins deux (2) parties doivent comprendre de quatre (4) à dix (10) concurrentes. La première partie du Combiné Libre peut débiter sur la plage de la piscine ou dans l'eau. Toutes les autres parties doivent débiter dans l'eau. Une nouvelle partie débute où la partie précédente se termine. »

- **Réglementation spécifique FFN :**

1. Pas de remplaçante.

2. Durée de ballet et Règlement de la partie Groupe :

	Durée du ballet	Partie Groupe
Cycle II	3 minutes (+/- 15s)	45 s (tolérance – 5 s)
Cycle II	3 minutes 30 (+/- 15s)	1 minute (tolérance - 5 s)

Toutes les nageuses engagées (effectif complet du ballet) doivent **nager ensemble**, au moins, une partie « groupe » d'une durée indiquée dans le tableau ci-dessus.

Cette partie se déroule dans l'eau et ne peut donc débiter sur la plage de départ. L'identification du début de séquence sera facilitée par une sortie collective en surface (sortie rétro ou poussée rétro). **Dans un souci de facilitation de l'évaluation de cette épreuve par le jury, la partie groupe devra obligatoirement commencer dans l'eau dès la première sortie. Un porté peut être toléré avant cette première sortie. Celui-ci n'est pas compris dans la partie groupe.**

Les éléments doivent être identiques, exécutés simultanément par tous les membres de l'équipe. Les nageuses peuvent avoir des directions différentes dans les formations ou lors de changements de formation à condition que les mouvements soient identiques (même bras, même jambe, même tête...) et exécutés simultanément. Tout mouvement acrobatique et cascade seront placés en dehors de cette partie.

- **Jugement :**

Le jugement du ballet combiné du socle se fait :

1. Selon le règlement de la FINA.
2. Selon le règlement spécifique FFN.

Les pénalités sont cumulables.

1. Pénalités lors des épreuves libres SS18.2 / Réglementation FINA :

- **Un (1) point de pénalité doit être déduit si :**

SS 18.2.1 La durée de dix (10) secondes pour les mouvements sur la plage de départ est dépassée.

SS 18.2.2 S'il y a écart de la durée limite autorisée pour l'épreuve libre (en plus ou en moins) conformément à la règle SS 14.1.

SS 18.2.3 La durée de 30 secondes pour la marche de présentation est dépassée.

SS 18.2.4 Pour non respect de la règle SS 4.4.

- **Deux (2) points de pénalité doivent être déduits si :**

SS 18.2.5 Une nageuse a utilisé de façon délibérée le fond de la piscine pendant l'exécution d'une épreuve libre.

SS 18.2.6 Une nageuse a utilisé de façon délibérée le fond de la piscine pendant l'exécution d'une épreuve libre pour aider d'autre(s) concurrente(s).

SS 18.2.7 Une épreuve libre est interrompue par une concurrente pendant qu'elle effectue des mouvements sur la plage de départ et un nouveau départ doit être autorisé.

SS 18.2.8 Durant les mouvements sur la plage de départ en programme libre d'équipe, les concurrentes exécutent des portés ou des pyramides.

2. Pénalités lors de l'épreuve du combiné du socle / Règlementation FFN :

- **Un (1) point de pénalité, sur le score total du ballet combiné, doit être déduit si :** La durée réglementaire de la partie groupe n'est pas respectée, Violation délibérée d'une des **règles de la « partie groupe » du socle.**

- **Non validation de l'épreuve, si :** La totalité des nageuses engagées ne nage pas ensemble la partie groupe.

VI – Notation

Tout officiel de natation synchronisée peut juger.

A noter que pour l'épreuve 5 du socle de Formation seuls les officiels C, B, A, AI peuvent juger.

La notation s'effectue, conformément à la méthode FINA, de 0 à 10, par dixième de point, mérite technique et impression artistique représentant chacun 50 % de la note.

VIII – Classement

➤ **Classement des ballets par catégorie** (Coupe des Hauts-de-Seine et Open)

Afin de valoriser la performance des équipes dans chaque catégorie, un classement sera établi à partir de la note finale de l'épreuve libre pour chaque ballet.

En cas d'égalité, la note technique sera décisive.

➤ **Classement des Clubs** (Challenge de la meilleure participation Hauts-de-Seine)

Afin de valoriser la participation en nombre des nageuses par club et les résultats obtenus, toutes catégories confondues, un classement des clubs sera établi en attribuant un nombre de points par nageuse, en fonction de la catégorie dans laquelle celle-ci a nagé, et un bonus par rapport à la place obtenue. Les points seront additionnés pour obtenir le classement des clubs.

IX – Récompenses

Des récompenses sont attribuées en fonction des différents classements.

➤ **Classement des ballets**

Les trois premières équipes, par sous-catégorie, recevront des médailles, selon la place obtenue.

➤ **Classement des Clubs**

Challenge des clubs des Hauts-de-Seine

La Coupe sera remise au premier club classé des Hauts-de-Seine.

En cas d'égalité, la place obtenue dans la catégorie I et IIB sera décisive, puis celle dans la deuxième catégorie et ainsi de suite.



Coordonnées des Clubs de Natation Synchronisée

Adresse Club/Piscine	Président	Contact Natation Synchro Coordonnées
Clubs Omnisports de Sèvres Piscine Municipale 19 Rue Diderot 92310 Sèvres	Mme Marlart Viviane 01-45-34-05-08 06-24-26-42-96	Marie Christine Burban marie-christinem.burban@laposte.net
Garches Aqua Sports Piscine Municipale Rue de Suresnes 92380 Garches	Mme Mollet Jocelyne 06.17.96.81.59 06.11.42.57.20	Martine Esteves 06-70-45-80-76 martineesteves@hotmail.fr
Olympic Garennois Piscine Municipale 5 Rue Lucien Jeannin 92250 La Garenne Colombes	Serge THOMASSIN 01-72-42-45-70	Maité Rullière 06-87-91-15-04 g.rulliere@free.fr
Les Nymphéas de la Malmaison Piscine des Closeaux Rue Marcel Pourtout 92500 Rueil Malmaison	M. RULLIERE Gilles 06-87-91-15-04 g.rulliere@free.fr	Muriel AGARD 06 64 28 32 91 agard.muriel@wanadoo.fr
Suresnes Sports Nautiques Piscine des Raguidelles 27 rue de Tourneroches 92150 Suresnes	M. Djan 01-45-06-59-25 06-20-41-45-05	Valérie Gaudé Da Silva 06-15-10-29-00 valerie.gaudedasilva@free.fr